

COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 Août 2016 - 20 H

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves.

Excusés : GUILLET Anne-Laure, FOURNET Marie-Claude (pouvoir à P. Rannard), ROLLIER Alain (pouvoir à JL. Magnin), SOGNO Jean (pouvoir à P. Jacqueson), LAMBERT Alain (pouvoir à D. Rey), GOUTAZ Mickaël (pouvoir à JY. Mâchard)

Absente : SAJOUS Annick

Secrétaire de séance : Marthe Cutelle

Date de convocation : 12/08/2016

Nbre de conseillers en exercice : 21

Présents : 14

Votants : 19

Heure d'ouverture de séance : 20H05

Heure de clôture de séance : 21 H40

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du 8 juillet 2016
- Compte-rendu des décisions prises
- Maison de Vie 2
 - Attribution et autorisation de signature du lot 040 (gros œuvre)
- Avis sur le programme de réhabilitation de l'Arve (Sage Arve)
- Communication arrêté préfectoral pour nombre de délégués
- Informations et Questions Diverses



I - Maison de Vie

Le Président accueille Mr Vigné, directeur des travaux chez Semcoda, et son successeur Mme Simoni.

Il propose de modifier l'ordre du jour et de traiter en ouverture le point relatif à la Maison de vie.

Mr Vigné indique que le chantier débutera bien début Septembre, le Président précise que le terrassement est déjà bien avancé.

Par contre le conseil doit autoriser la signature d'un marché. En effet, le lot 040 maçonnerie a déjà fait l'objet de plusieurs désistements dont le dernier par l'entreprise titulaire.

Il faut donc valider la proposition de l'entreprise Invernizzi (Brion -01 Nantua) pour un montant de 175 583. 81 € HT (part de la communauté), montant supérieur à celle retenue précédemment mais qui reste dans l'estimatif. Avis favorable.

Mr Magnin souhaite que soit confirmée la puissance nécessaire à l'installation du compteur électrique de chantier. De plus, le conseil autorise le Président à signer les différents documents nécessaires à l'enregistrement des servitudes d'implantation du transformateur électrique installé par ERDF pour le premier projet, et celle pour l'alimentation future de la Maison de Vie 2.

Le Président s'engage à surveiller le chantier pour un réel commencement des travaux dès début Septembre, la pose de la 1^{ère} pierre étant prévue pour le 29/09/2016 à 17 heures.

Le Président, après avoir remercié les représentants de Semcoda, propose de reprendre l'ordre du jour.

II - Compte-rendu de la séance du 08/07/2016

Le conseil valide le compte-rendu tel que transmis.

III - Communications des DECISIONS

N°018/16 du 17/06/2016 : Etude de faisabilité de développement en énergies renouvelables - ZAC III

Décision du Président :

Afin d'engager l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables dans le cadre de l'aménagement de la ZAC III, le devis proposé par « les ENR » est **accepté pour un montant de 7 275.00 € HT.**

N°019/16 du 30/06/2016 : Pré-étude de raccordement électrique (ENEDIS) - ZAC III

Décision du Président :

Afin d'engager la pré-étude de raccordement électrique dans le cadre de l'aménagement de la ZAC III, la convention proposée par ENEDIS est **acceptée pour un montant de 5 630,00 € HT.**

N°020/16 du 18/07/2016 : MAPA « Prestations de contrôle de compactage, d'étanchéité et d'inspections télévisuelles de réseaux d'eaux usées » - Hameaux de Mons/Chatenod (Communes de Chessenaz/Vanzy)

Décision du Président :

Après dépouillement des différentes propositions et application des différents critères de sélection des offres, l'attributaire du marché est l'entreprise SATER SA (Rue du Bras - 62500 TATINGHEM), pour :

- le lot n°1 : un montant de 4 500,00 € HT et une note totale de 90.
- le lot n°2 : un montant de 12 925,00 € HT et une note totale de 90.

N°021/16 en date du 29/07/2016 : Marché de fourniture de Gaz Propane - Maison de Vie 2

Décision du Président :

Le Président autorise SEMCODA, coordonnateur du groupement à signer la proposition avec la société PRIMAGAZ, conformément à la convention de groupement de commandes avec PRIMAGAZ (Prix au kWh : 0,0395 € HT).

N°022/06 en date du : attribution lots -MAPA «Réhabilitation du bâtiment de l'entrée de la zone de loisirs »

Décision du Président :

Après dépouillement des différentes propositions et application des différents critères de sélection des offres, les attributaires sont en € HT :

Lot 1 VRD : Entreprise RANNARD FRERES (32 Route de Leschaux 74270 CHENE EN SEMINE), pour un montant de 54 936.70 € et une note totale de 8,27.

Lot 2 Maçonnerie : Entreprise TRUCHET FRERES (Le Pont Rouge 74910 USINENS) pour un montant de 161 263.08 € et une note totale de 8,57.

Lot 3 Etanchéité : Entreprise APC ETANCH (1 Rue du Pecloz 74150 RUMILLY) pour un montant de 26 313,55 € et une note totale de 8,14.

Lot 4 Charpente couverture zinguerie bardage: Entreprise BERNARD ESCURIER (Parc de la Croisée 120 Rue du Mont Blanc 74270 CHENE EN SEMINE) pour un montant de 128 497,50 € et une note totale de 7,93.

Lot 5 Menuiserie intérieure alu/serrurerie : Entreprise CARRAZ METALLERIE (160 Avenue de Normandie Niemen 01200 CHATILLON EN MICHAILLE) pour un montant de 122 632,40 € et une note totale de 7,30.

Lot 6 Isolation par l'extérieur peintures extérieures : Entreprise IPF (2112 Chemin de la cascade 73100 GRESY SUR AIX) pour un montant de 40 850,85 € et une note totale de 6,70.

Lot 7 Cloisons, doublage, faux plafonds, peinture intérieures : Entreprise PONCET CONFORT DECOR (5 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 01200 CHATILLON EN MICHAILLE) pour un montant de 19 513,54 € et une note totale de 7,57.

Lot 8 Menuiseries Intérieures Bois : Entreprise MESSIER (14 Route du Prieuré 74270 CHENE EN SEMINE) pour un montant de 20 859,65 € et une note totale de 5,53.

Lot 9 Chapes, carrelages, faïences : Entreprise IMPOCO CATANIA (12 Rue des chamois PAE de Vincy 74330 LA BALME DE SILLINGY) pour un montant de 39 124 € et une note totale de 5,27.

Lot 10 Plomberie, sanitaires, VMC : Entreprise LANCIA (28 Rue de la maladière 01200 BELLEGARDE) pour un montant de 54 329,00 € et une note totale de 6,37.

Lot 11 Electricité : Entreprise KIT-ELEC (133 Route des bois 74910 ST GERMAIN SUR RHONE) pour un montant de 20 116,00 € et une note totale de 7,30.

IV – Avis sur le programme SAGE de l'Arve

Le Président indique que la CCS a été destinataire d'un courrier de Mr Saddier, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sollicitant l'avis du conseil sur le projet du SAGE Arve. Ce dossier est consultable sur le site.

www.sage-arve.fr - Avis favorable du conseil.

V – Modification statutaire et fusion de communautés

L'arrêté préfectoral concernant la nouvelle répartition des sièges est paru : arrêté du 08/08/2016 réf. PREF/DRCL/BCLB-2016-0058

⇒ **Application au 04/09/2016**

⇒ **Impact sur le nombre de délégués par communes** :

Chêne et Saint-Germain n'auront plus que 2 sièges, Clarafond maintient ses 4 sièges et devra les communiquer dès les élections de septembre faites.

⇒ **Impact sur les commissions communautaires** : le conseil souhaite poursuivre le dernier trimestre 2016 avec la composition telle qu'existante (les élus qui perdent leur titre de conseillers communautaires seront alors présents comme membres extérieurs) ; ensuite ce sera la nouvelle communauté qui établira ses commissions et désignera ses membres y compris avec les désignations pour les structures auxquelles adhère la communauté de communes.

Personnel une réunion d'information aura lieu pour les personnels de la communauté le mardi 6 Septembre 2016 à 18h30.

Le groupe de travail doit prochainement se retrouver. Le cabinet Acti-Public a mandaté le cabinet Mariller, spécialiste en ressources humaines. Un questionnaire a été envoyé aux responsables administratifs afin de dresser un inventaire précis des postes existants, des temps de travail, des régimes indemnitaires,...

Un vaste débat s'organise et les élus s'interrogent beaucoup sur la mise en œuvre pour le 31/12 prochain : détermination du siège, des compétences, du régime fiscal, de l'organisation des personnels...

Si le nombre de conseillers est fixé à 37, le nom de la future intercommunalité arrêté à « Communauté de Communes Usse et Rhône », reste l'aspect administratif à mettre en œuvre comme le souligne Mr Jean-Louis Magnin avec des délibérations des communes.

Le Président indique que le SCOT se réunira ce mercredi 24/08 et que chacun se mobilise pour faire avancer au mieux ce très lourd dossier.

VI - Informations et questions diverses

- ⇒ Le prochain conseil devrait avoir lieu le lundi 3/10 à 20 heures sauf si urgence à traiter. D'ores et déjà l'approbation la modification N° 3 de Clarafond/Arcine et celle simplifiée du PLU Eloise devront être traitées ainsi qu'un point sur les diagnostics des réseaux d'eaux usées sur Clarafond/Arcine et Eloise.
- ⇒ Maison de Vie 2 : la pose de la première pierre aura lieu le 29/09 à 17 heures.
- ⇒ Réunion publique : Ce même jour mais à 20 heures aura lieu, à Clarafond (petite salle des fêtes) une rencontre avec la FRAPNA d'information et de présentation des inventaires participatifs 2017 sur les libellules des ruisseaux de la Semine.
- ⇒ Zone de loisirs : le lancement des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone aura lieu le 29/08/16.
Mr Jean Louis Magnin souligne l'intérêt de terminer les raccordements de voirie suite aux différents travaux sur la zone de loisirs. Le parking poids lourds aurait aussi besoin de travaux. Des devis seront demandés.
Mme Marette se permet de remercier les élus d'avoir employé des saisonniers (Juillet et Août) qui ont assuré, outre la gestion administrative de la piscine, un certain nombre de tâches au secrétariat ce qui a contribué à soulager l'équipe suite à l'absence prolongée et partiellement remplacée d'un personnel.
- ⇒ Environnement – collecte des ordures ménagères : il est rappelé que les particuliers ne disposent plus que d'une seule tournée pendant Juillet et Août. Cette clause a été introduite dans le nouveau marché de cette année. Il est rappelé la nécessité d'entreposer uniquement des ordures ménagères ENSACHEES et si possible de les déposer avant le passage du prestataire.
- ⇒ Zones d'activités :
 - ZAC II : le rapport du commissaire enquêteur concernant le dossier d'installation classée pour EXCOFFIER est terminé. Un avis favorable a été donné, ce dossier pourrait donc à court terme être étudié par les services de l'Etat.
 - ZAC III : Une réunion a eu lieu le 25/07 avec les services de l'Etat. Il a été confirmé que le dossier de déclaration et non d'autorisation sera nécessaire, ce qui simplifie un peu la procédure ; mais il reste à trouver

des zones compensatoires tant pour les zones humides que celles à déboiser. Le dossier est en cours de constitution.

Le 1^{er} Aout, une autre rencontre avec Teractem et le cabinet Lemaire a permis d'avancer sur les aspects urbanistiques (aménagement paysager, taille des lots, règlement de constructibilité..) sur le phasage du projet (desserte de voirie, traitement des eaux pluviales, ..).

- ZAC I: la consultation pour les travaux de finition est en cours. Des aménagements plus fonctionnels sont prévus. Il est regrettable que la collectivité et certains artisans/commerçants fassent un effort pour un bel aspect de zone et que d'autres n'entretiennent pas leur parcelle.

Les travaux concernant le lot cédé à Bouygues devraient débiter d'ici à la fin de l'année.

Le lot ex. Carbel est en cours de cession à Hymenco (location de matériel de construction).

La secrétaire de séance,
Marthe Cutelle



